

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 18 novembre 2022 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 4 NOVEMBRE 2022

Ce point est reporté.

2. MP DÉFIBRILLATEURS MULTI-PARAMÈTRES – ATTRIBUTION ET COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché "Achat défibrillateurs multi paramètres" à l'entreprise avec la seule offre, à savoir ARSEUS HOSPITAL NV, Rijksweg 10 à 2880 Bornem pour le montant d'offre contrôlé de € 223.536,42 hors TVA ou € 237.392,34, TVA comprise ; D'approuver le paiement des postes 1 et 2 par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51, pour le montant de 225.680,44 € TVAC et du poste 5 par le crédit à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-12, pour le montant de 5.371,40 € TVAC.

3. POSTE CINEY – RÉPARATION PMF – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le devis pour le démontage du moteur et les tests sur la pompe multifonction de Ciney, pour un montant de 3.303,48 € TTC auprès de la société WTS SRL d'Achêne ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/127-06 ; De proposer au Conseil de zone l'achat d'un moteur neuf pour la réparation de cette PMF.

4. DROITS CONSTATÉS – NON-VALEURS 2020-2021

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier liée aux années 2015 et 2021 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

5. PERSONNEL VOLONTAIRE – DÉMISSION AMBULANCIER NON POMPIER

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter la démission d'une secouriste-ambulancière volontaire stagiaire au Poste de secours de Couvin, à la date du 30 novembre 2022.

6. PERSONNEL ADMINISTRATIF – PLAN DE NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de favoriser la promotion des agents, même contractuels, en modifiant le statut administratif, étant donné que la plupart des zones de secours ne nomment pas leur personnel administratif et que la promotion permettra une augmentation rapide du barème salarial.

7. POSTE DE DINANT – SITUATION DES GARDES SOUS-TOIT – PROLONGATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de proposer au Conseil de zone de maintenir les gardes sous toit au poste de Dinant pour le personnel volontaire pompier, le week-end, du vendredi 18h au lundi 6h, jusqu'au 31 août 2023.

8. CCB – PV DERNIÈRES RÉUNIONS ET MAIL DU SLFP – INFORMATION ET POSITION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de refuser l'affichage demandé du mail du 14/11/22 et d'approuver la réponse à transmettre.

9. PROJET D'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 09/12/22

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone fixe l'ordre du jour du Conseil de zone du 9 décembre 2022.

10. BEAURAING – ENTRETIEN SYSTÈME DE VENTILATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'offre de contrat d'entretien pour le système de ventilation du bâtiment administratif de Beaurain, pour un montant de 650,00 € HTVA ou 786,50 € TVAC auprès de la société STOCKEYR d'Eghezée ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/125-02.

11. PLAN D'ACTIONS ANNUEL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de proposer au Conseil d'approuver le plan d'actions annuel 2023.

12. RECRUTEMENT AGENT ADMINISTRATIF D4 – DÉSIGNATION DU JURY

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer non recevables 6 candidatures ;
De déclarer recevables 32 candidatures ; De fixer la composition du jury ; De fixer les règles de cotation ;
De fixer la date des épreuves.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

